

CAHIER DES CHARGES



APPEL À SOLUTIONS 2021



TOUS MOBILES ! INNOVER POUR ET AVEC LES SENIORS



Carsat
Retraite & Santé
au travail
Pays de la Loire

malakoff
humanis
SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

GÉRONTOPÔLE
AUTONOMIE LONGÉVITÉ
PAYS DE LA LOIRE

Contexte

Portés par des valeurs et des objectifs communs d'accompagnement de l'avancée en âge et la prévention du bien vieillir, le Gérontopôle des Pays de la Loire, Malakoff Humanis et la Carsat Pays de la Loire lancent leur premier **appel à solutions** !

Un enjeu : Encourager et soutenir l'innovation et l'entrepreneuriat dans le champ de la prévention et du vieillissement actif et en santé pour préserver l'autonomie et garantir une meilleure qualité de vie des seniors.

Une thématique : La mobilité, et plus précisément les mobilités actives pour les seniors, a été retenue comme axe stratégique à développer dans le cadre de cet appel à solutions.

Un objectif : Faire émerger de nouveaux services, de nouvelles organisations, de nouvelles technologies en réponse aux besoins identifiés par les seniors.

Une démarche inédite : Un appel à solution conçu POUR et AVEC les usagers ! Les seniors sont au cœur du dispositif et sont associés à l'ensemble de la démarche.

- > Définition des problématiques à solutionner;
- > Participation du jury;
- > Accompagnement et validation de la solution lauréate.

UN PROJET CO-PORTÉ



Acteur majeur de la protection sociale, Malakoff Humanis est né en janvier 2019 du rapprochement des groupes Malakoff Médéric et Humanis. Avec plus de 6 milliards d'euros de fonds propres, 426 000 entreprises clientes et 10 millions de personnes assurées, Malakoff Humanis détient 17% de parts de marché de l'assurance collective.

En retraite complémentaire, le Groupe gère 36,5 milliards d'euros d'allocations versées, une mission d'intérêt général menée pour le compte de l'Agirc-Arrco auprès de 600 000 entreprises et 15 millions de cotisants et d'allocataires.

Paritaire, mutualiste et à but non lucratif, Malakoff Humanis met sa performance au service de l'utilité sociale et consacre chaque année 153 millions d'euros à l'accompagnement des personnes en situation de fragilité sociale.

L'Action sociale du groupe Malakoff Humanis a vocation à soutenir et accompagner ses entreprises adhérentes, leurs salariés et les retraités au travers d'aides, de soutien, de services et d'actions innovants.

Partenaire du Laboratoire de la Mobilité Inclusive, Malakoff Humanis fait de la mobilité un enjeu majeur de l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de fragilité.

Parce que penser Mobilité Inclusive c'est replacer l'usager au centre de la réflexion, Malakoff Humanis s'associe au Gérontopôle et à la CARSAT des Pays de la Loire pour mener cet appel à solutions.

Organisme paritaire de Sécurité sociale à compétence régionale, la Carsat Pays de la Loire est une structure de droit privé exerçant une mission de service public qui intervient auprès des salariés, des retraités et des entreprises de la région, au titre de la retraite, de l'action sociale et de la gestion des risques professionnels.

À ce titre, elle assure trois missions principales au service d'une grande idée - la solidarité :

- Préparer et payer la retraite par répartition ;
- Prévenir les risques professionnels, assurer la santé et la sécurité au travail;
- Accompagner les assurés fragilisés et contribuer à la prévention de l'autonomie : L'action sociale de la Carsat permet notamment de soutenir les actions collectives de prévention favorisant la préservation de l'autonomie et le bien vieillir. Elle contribue au développement et à l'adaptation de lieux de vie intermédiaires entre le domicile et l'établissement.



Association créée en 2010 à l'initiative du Professeur Gilles Berrut, avec le soutien du Conseil Régional, des CHU de Nantes, d'Angers et de la CCI Pays de la Loire, le Gérontopôle des Pays de la Loire a pour triple finalité d'être :

- un lieu de rencontre, de convergence et de concertation des collectivités, des entreprises, des associations, des laboratoires, des écoles... acteurs locaux ou régionaux en faveur du « bien vieillir »,
- une structure en charge du montage, de l'accompagnement ou de la réalisation de projets et d'études concernant le vieillissement,
- un centre de ressources et d'expertises complémentaires accessible à tous pour accompagner leurs projets innovants.

L'association a pour vocation de transformer le vieillissement de la population en une opportunité pour tous avec pour objectifs :

- d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, en les faisant reconnaître avant tout comme des citoyens aux besoins spécifiques,
- d'aider les acteurs de la société à adapter leurs pratiques, produits ou services et à changer leur regard sur le vieillissement,
- de contribuer à rendre la société plus inclusive.

En janvier 2020, le Gérontopôle des Pays de la Loire a créé, en partenariat avec des associations d'usagers ligériennes : OLD'UP, GENERATION MOUVEMENT, ECTI, ORPAN, UTL de Mayenne, le Club Régional des Usagers dans l'objectif de ne plus innover seulement POUR mais AVEC les séniors !

Les actions engagées par le Club Régional des Usagers ont pour objectif de permettre, aux personnes âgées en Pays de la Loire, de faire entendre leurs besoins et leurs envies, et ainsi leur donner l'opportunité de participer au développement de produits et services qui leur sont destinés.

L'implication des personnes âgées dans ce processus permet d'une part un engagement des séniors dans le développement économique et d'autre part la mise sur le marché de produits et services innovants adaptés aux attentes et problématiques réelles de cette population.

Problématiques & opportunités d'innovation



C'est dans ce cadre que les seniors ont exprimé leur souhait de traiter la problématique de la mobilité et plus particulièrement les mobilités dites « actives » qui peuvent être définies comme des modes de déplacement non motorisés faisant appel à l'énergie musculaire.

Nous retiendrons dans le cadre de cet appel à solutions comme modes de mobilité active la marche à pied et l'usage du vélo.

Le développement de ces mobilités actives répond à un impératif écologique et de santé publique et participe au développement économique et à la cohésion sociale.

Aussi, elles répondent aux besoins des pratiques des seniors. Avec la retraite et la fin des déplacements domicile/travail, les distances parcourues se réduisent. « En moyenne, près de 70% des déplacements réalisés par les seniors font moins de 5 km, près d'un déplacement sur deux étant inférieur ou égal à 2 km pour les 75 ans et plus. » (Laboratoire de la Mobilité Inclusive, 2014).

Les seniors ont relevé différentes problématiques à ce sujet, des difficultés qui résident en des facteurs intrinsèques et extrinsèques tels que :

- > **L'état de santé** : La diminution de la vue, de l'ouïe, de certaines capacités cognitives (mémoires, réflexes, planification, anticipation) et motrices (force musculaire, endurance, capacité respiratoire) limitent certains seniors dans leurs capacités de conception et de réalisation de leurs déplacements.
Aussi, l'appréhension naturelle liée à l'âge requiert de surmonter des freins psychologiques liés à la chute, à la perte d'équilibre, à la peur de se perdre, etc.
- > **La sédentarité, le manque de motivation** : Pour les seniors sédentaires il faut trouver un motif qui motive le déplacement - participer à des activités de loisirs, des activités physiques, des activités intergénérationnelles, des activités en groupes et/ou encadrées, etc. Une offre de loisirs adaptée en termes de pratique de marche à pied et du vélo serait à développer.
- > **L'insécurité routière** : Elle peut être liée à un manque d'aménagements urbains, un manque d'équipements pour garer son vélo en toute sécurité, un besoin d'une remise à niveau sur le code de la route, etc.
- > **Le (ré)apprentissage** : Un besoin d'apprentissage voire de réapprentissage à la pratique du vélo, à défaut d'avoir pu entretenir cet exercice dans le temps.
Aussi, de nouveaux équipements comme le vélo électrique peuvent nécessiter un besoin d'accompagnement à l'utilisation.
- > **Le manque d'équipements ou de services adaptés** aux pathologies et capacités physiques des seniors et à des coûts accessibles.

Afin de répondre à l'expression de ces attentes, de ces besoins peu ou pas satisfaits définis PAR les seniors, cet appel à solutions se donne pour objectif de faire émerger des innovations servicielles technologiques et organisationnelles en réponse aux problématiques identifiées.

Modalités de sélection des solutions et procédures

Lexique

- Le « **candidat** » correspond à la personne physique ou morale qui dépose un dossier de candidature en réponse à l'appel à solutions.
- Le « **participant** » correspond à la personne physique ou morale dont le dossier de candidature est complet et répond aux exigences attendues. Les dossiers des participants seront tous évalués par le comité de sélection qui désignera les finalistes.
- Le « **finaliste** » correspond à la personne physique ou morale dont le dossier a été sélectionné parmi les participants par le comité de sélection. Le finaliste sera invité à présenter sa solution devant le jury.
- Le « **lauréat** » correspond à la personne physique ou morale sélectionnée parmi les finalistes à l'issue d'une session de pitch devant le jury. Le lauréat se verra remettre la dotation accordée dans le cadre de cet appel à solutions.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- > Vous êtes une personne physique ou une personne morale de droit public ou privé ?
- > Votre innovation bénéficiera aux seniors non dépendants (GIR 5 et 6), de 60 ans et plus, vivant à domicile en région Pays de la Loire ?
- > Votre solution a / aura pour finalité de proposer un nouveau service, une nouvelle organisation, une nouvelle technologie en réponse aux besoins des seniors pour développer les mobilités actives ?

Alors, c'est à vous !



Pas de stade de maturité du projet exigé.

La participation à l'appel à solutions est gratuite.

Toute personne physique ou morale participant à l'appel à solutions ne pourra présenter qu'une seule innovation et devra désigner une personne chargée de la représenter pendant toute la durée de la démarche.

La subvention de cet appel à solutions ne peut être attribuée que sous justification d'une entité juridique. Aussi, la dotation ne pourra être versée à une personne physique lauréate que sous condition de création d'une entreprise.



MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Pour participer à cet appel à solutions les candidats doivent remplir les étapes suivantes :

- > S'assurer de répondre aux critères d'éligibilité tels que définis dans le présent cahier des charges;
- > Remplir le dossier de candidature ([à télécharger en cliquant ici](#));
- > Envoyer le dossier de candidature complet et ses pièces justificatives au plus tard le **30 avril 2021 à 12h00** et uniquement par courriel à justine.barlouis@gerontopole-paysdelaloire.fr.



Seuls les dossiers complets seront étudiés.

La recevabilité du dossier de candidature ne vaut pas engagement pour l'octroi d'un prix.



CRITÈRES DE SÉLECTION DES DOSSIERS

La sélection des finalistes et du lauréat se fera sur la base des critères suivants, listés de manière aléatoire :

- > Le caractère innovant de la solution.
- > La pertinence de la solution par rapport aux besoins identifiés et l'impact attendu pour les bénéficiaires.
- > L'accessibilité financière de la solution qui conditionne également son caractère duplicable à une plus large échelle.
- > La promotion envisagée de l'offre pour rendre la solution accessible et lisible par les bénéficiaires.
- > La qualité du portage : Présentation du projet, solidité et faisabilité du projet, valeurs portées et crédibilité du porteur de projet.
- > Aussi, une attention particulière sera portée aux candidats qui impliquent les seniors dans le processus de conception et de validation de sa solution.

SÉLECTION DES PARTICIPANTS

Le Gérontopôle des Pays de la Loire aura pour fonction de réceptionner et d'enregistrer les dossiers de candidature. Seuls les dossiers complets et en adéquation avec les besoins décrits dans le présent cahier des charges seront étudiés et transmis à la commission de sélection des candidats finalistes.

Le Gérontopôle notifiera aux candidats la recevabilité ou non de leurs dossiers et pourra le cas échéant demander un complément d'informations, si nécessaire.

SÉLECTION DES FINALISTES

La commission de sélection des finalistes sera composée :

- > du Gérontopôle Pays de la Loire et de son Club Régional des Usagers

De partenaires des politiques de santé publique et d'action sociale, financeurs de cet appel à solutions :

- > Malakoff Humanis
- > Carsat Pays de la Loire

De partenaires du développement économique et d'experts de l'innovation et de la mobilité :

- > Chambre de Commerce et d'Industrie Pays de la Loire
- > Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Pays de la Loire
- > Solutions&Co / Animation du Réseau de Développement de l'Innovation Pays de la Loire
- > Institut National de la Propriété Industrielle
- > We Network
- > Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

Cette commission aura pour fonction de sélectionner plusieurs finalistes à partir des dossiers des participants, selon les critères de sélection mentionnés et l'expertise des partenaires. Le Gérontopôle notifiera aux participants des décisions de la commission de sélection.

Aussi, les finalistes seront conviés à présenter leur solution auprès des membres du jury.

SÉLECTION DU LAURÉAT

Les solutions finalistes seront présentées sous forme de pitch, soit une présentation synthétique du projet à l'oral en un temps restreint, devant un jury composé des partenaires de l'appel à solutions.

À l'issue de l'ensemble des présentations et à partir des critères mentionnés le jury, après délibération, désignera un lauréat qui se verra remettre le prix proposé dans le cadre de cet appel à solutions.

Une convention sera alors proposée au lauréat retenu.



Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions de la commission de sélection et du jury qui demeurent souverains.



DOTATION DE L'APPEL À SOLUTIONS

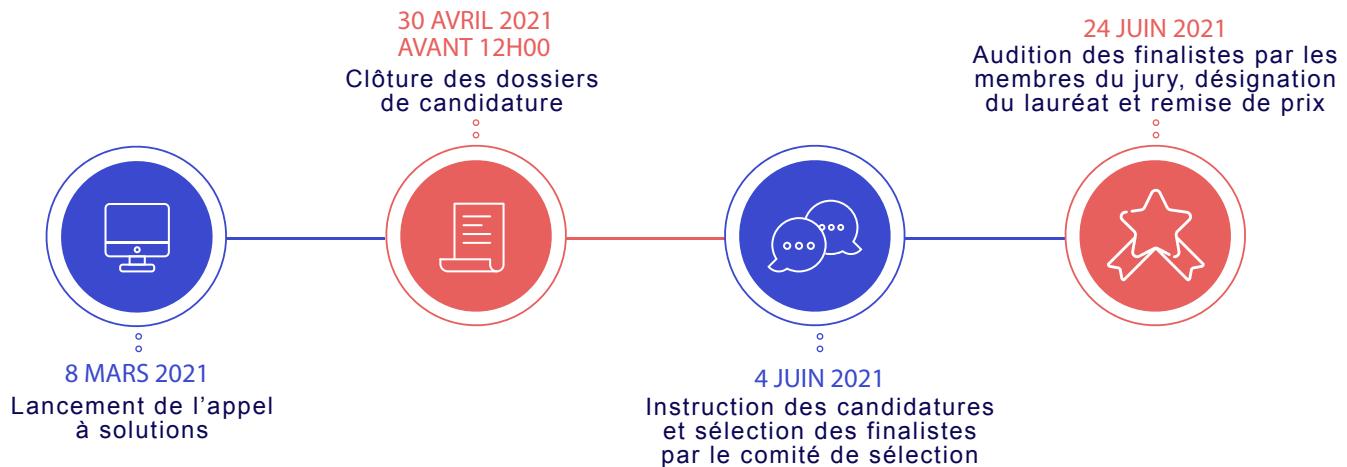
Une subvention sera attribuée au lauréat de l'appel à solutions.

Une partie de cette dotation permettra d'accompagner l'ingénierie de mise en œuvre de la solution selon la nature et la maturité du projet.

La solution retenue sera accompagnée par le Club Régional des Usagers du Gérontopôle afin de confronter l'innovation au regard des usagers et la valider.

Aussi, une large communication autour de la solution lauréate sera proposée pour gagner en visibilité.

Calendrier prévisionnel



Règlement

CONFIDENTIALITÉ DES DOSSIERS

Le Gérontopôle Pays de la Loire et ses partenaires s'engagent à tenir confidentiel l'ensemble des informations contenues dans les dossiers de candidature.

DROIT À L'IMAGE

Lors de la participation à l'appel à solutions, au cours du pitch et de la remise du prix, le finaliste est informé que sa participation pourra faire l'objet d'une captation photographique.

À ce titre, le participant autorise le Gérontopôle et ses partenaires à diffuser les captations réalisées sur tout support (sites internet, réseaux sociaux, autres médias).

Le Gérontopôle des Pays de la Loirs et ses partenaires s'engagent à ce que les diverses utilisations faites de l'image du participant ne portent pas atteinte à sa vie privée et ne soient pas de nature à lui causer un quelconque préjudice.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les éventuels éléments contenus dans les dossiers de candidature et protégés au titre de la propriété intellectuelle demeurent la propriété exclusive de leur auteur.

Les candidats s'engagent à prendre les dispositions les plus appropriées en matière de protection de droits de propriété intellectuelle relatives à leur innovation, avant, pendant et après l'appel à solutions.

Contact

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

Justine BARLOUIS
Responsable Développement économique et Silver économie
au Gérontopôle Pays de la Loire
justine.barlouis@gerontopole-paysdelaloire.fr



APPEL À SOLUTIONS 2021

TOUS MOBILES !

INNOVER POUR ET AVEC LES SENIORS



Carsat Retraite
& Santé
au travail
Pays de la Loire

**malakoff
humanis**
SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

GÉRONTOPÔLE
AUTONOMIE LONGÉVITÉ
PAYS DE LA LOIRE

solutions&co
L'agence de développement économique
PAYS DE LA LOIRE

RDI PAYS DE LA LOIRE
Réseau de Développement de l'Innovation Pays de la Loire

cress
Chambre Régionale
de l'Économie Sociale et
Solidaire des Pays de la Loire

CCI PAYS DE LA LOIRE

Cerema

inpi
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

**we
network**
ACCÉLÉRATEUR D'INDUSTRIE

